

JEUNESSE ET SPORTS DANS UN PÔLE ÉDUCATIF ET SPORTIF INTERMINISTÉRIEL

Lors du Comité Technique Ministériel Jeunesse et Sports du 18/01/19, la Ministre des sports Roxana Maracineanu, en présence de la représentante du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (Fanny Anor, directrice adjointe du cabinet), a annoncé aux représentants des personnels Jeunesse et Sports, la création d'un « pôle éducatif et sportif interministériel ».

Le SNEP FSU, syndicat bi-sectoriel Éducation Nationale et Jeunesse et Sports, se félicite de cette annonce, ayant inscrit la création du pôle éducatif interministériel dans ses mandats depuis 2012, suite à son rattachement au secrétariat général des ministères sociaux (santé + travail + ville) dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'Etat.

Pour autant, il reste beaucoup d'incertitudes et, pour que cette annonce se transforme en actes permettant une véritable amélioration du service public du sport, pour ses usagers comme pour les agents, **il est absolument nécessaire de :**

- sortir de la DRH des ministères sociaux pour intégrer une DRH des ministères éducatifs (MEN+ ESRI+ JS),

- préserver et valoriser les missions statutaires des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports,
- affecter tous les personnels JS au niveau régional, y compris les personnels exerçant actuellement dans les directions départementales interministérielles, sans pour autant qu'ils ne changent de résidence administrative. Les effectifs actuels ne permettant malheureusement pas de reconstituer des services Jeunesse et Sports au niveau départemental, ces personnels JS pourraient avoir des bureaux dans les DSDEN et exercer prioritairement leurs missions sur le département, ce qui permettra de conserver la proximité avec un maillage du territoire.

Le SNEP-FSU continuera de défendre son projet dans la période de concertation qui s'ouvre.

Ce combat est d'autant plus important que la gouvernance du sport se modifie et que de nouveaux équilibres se mettent en place. En témoigne la cérémonie des vœux du sport français, qui a eu lieu le 24/01/19 à la maison du sport français (locaux du CNOSF). Pour la



1^{ère} fois, la ministre des sports a présenté ses vœux conjointement avec le président du comité olympique et la nouvelle présidente du comité paralympique. Devant les dirigeants des fédérations et leurs sponsors, en présence de parlementaires et autres personnalités, ils ont formulé le même vœu : « mieux faire ensemble ».

Dans ce contexte, avoir un ministère fort et un réseau Jeunesse et Sports qui fonctionne (à nouveau) est une nécessité ; le SNEP-FSU y travaille ! ■

Gwénaëlle NATTER

LE PÔLE ÉDUCATIF SELON LES MINISTRES JS ET EN



Quelques jours après cette annonce, grâce à une interview conjointe publiée dans la presse, les ministres des Sports et de l'Éducation Nationale dévoilaient leur vision des collaborations possibles, évoquant notamment l'accès aux métiers du sport (BTS sport, campus professionnels, ...) et la place du sport à l'école. **Pour en savoir + :** lire la lettre ouverte aux président de la République et aux élus de la nation du 08/02/19 ainsi que nos communiqués du 14/02/19 et du 06/06/19 sur « cours le matin, EPS et sport l'après-midi »

- http://www.snepsfu.net/actualite/lettre/2019/20190208_snep-fsu_a_m.le%20president_de_la_republique.pdf
- http://www.snepsfu.net/actualite/com2p/2019/20190214_cours_le_matin_sport_l_apres_midi.pdf
- http://www.snepsfu.net/actualite/com2p/2019/20190606_CP.pdf

Quelques mois plus tard, la circulaire du Premier Ministre du 12 juin 2019 confirmait le rapprochement de Jeunesse et Sports avec l'Éducation Nationale et le transfert au MEN des missions aujourd'hui exercées au sein des DRDJSCS et des DDCS en matière de sport, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative d'autre part avec, pour objectif de les revoir et les repositionner notamment au service de la mise en œuvre du Service National Universel* !

D'une manière générale, ce texte est très mal écrit sur la partie « Jeunesse et Sports » et on peut en faire 2 lectures diamétralement opposées. Et à ce jour, personne ne peut savoir ce qui nous attend !

1 / Avec toute la prudence et la réserve à y apporter, cette annonce peut répondre favorablement à la demande des syndicats JS de quitter les ministères sociaux pour rejoindre un « pôle éducatif et sportif interministériel » et ainsi sauver le Ministère des Sports, ses missions et ses agents => cf. dossier et articles sur le pôle éducatif dans nos bulletins SNEP-FSU et sur notre site internet

2 / Une lecture pessimiste de la circulaire, en lien avec les attaques que nous subissons depuis plusieurs mois (voire +), peut faire penser que les missions et personnels JS seraient éclatés et que le Ministère disparaîtrait.

C'est pour éviter ce scénario catastrophe que l'intersyndicale JS (UNSA/FSU/CGT) maintient la pression. Il s'agit en effet de montrer à nos interlocuteurs que nous ne sommes pas dupes et que nous ne lâchons rien tant que nous n'avons pas obtenu des assurances sur le maintien d'un service public du sport s'appuyant sur la richesse du ministère JS, ses missions et ses personnels. ■

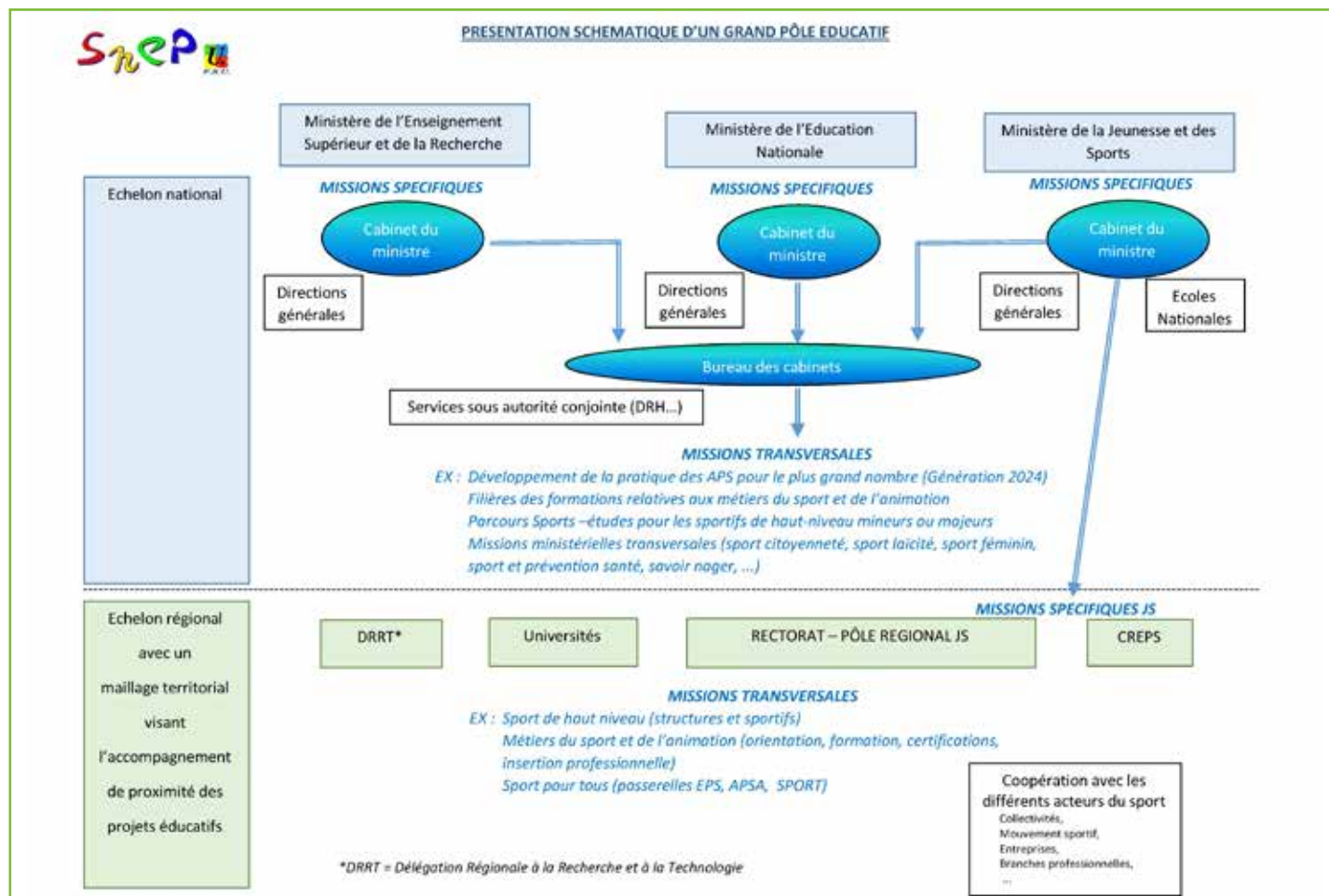
Gwénaëlle NATTER

*Le Service National Universel (SNU) s'adresse, après la classe de 3^{ème}, aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans. Il comporte obligatoirement une phase de cohésion, en hébergement collectif et hors de son département de résidence de deux semaines et une mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une collectivité, d'une structure publique ou d'un corps en uniforme, de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.

LE PÔLE ÉDUCATIF SELON LE SNEP-FSU

Le SNEP-FSU se situe aux convergences des différentes politiques sportives : EPS, sport scolaire et sport dans la société. Ainsi, le SNEP-FSU a, de longue date, joué un rôle pro actif avec des propositions d'organisation du sport en France.

Pour rappel, le dossier central du bulletin sport d'avril 2018 (http://www.snefsu.net/mjs/docs/20180417_pole_educatif_dossier_bull_sup953.pdf) présentait déjà notre contribution pour la création d'un le pôle éducatif, avec notamment le schéma ci-après :



Depuis, nous avons poursuivi notre réflexion, prenant en compte l'évolution du contexte. Si les missions JS vont évoluer, notamment au regard de la responsabilisation des fédérations et de l'apparition de l'Agence Nationale du Sport* qui est chargée des missions historiques du ministère (sport de haut niveau et sport pour tous), la proposition d'organisation présentée ci-dessus reste d'actualité : un ministère sport ou jeunesse et sports de plein exercice, des missions spécifiques JS, des équipes JS travaillant dans des entités JS au sein des services de l'Éducation Nationale, des coopérations entre ministères et avec les autres acteurs du sport (qu'ils soient intégrés à l'agence ou pas, ...), des équipes projets où tous les PTP ont une place, qu'ils soient CAS, CTS (statut actuel ou modifié) ou formateurs, qu'ils interviennent sur des missions de développement du sport, sur le régalié (sécurité) ou sur la formation/certification. De plus, ce projet répond aux exigences de l'intersyndicale JS**.

L'Agence Nationale du Sport a été créée en dépit de nos mises en garde, d'un vote unanime « contre » en CTM JS et des réserves portées par le Conseil d'Etat. Il s'agit désormais de limiter son champ d'intervention (cf. amendements des parlementaires au projet de loi qui devrait donner une assise légale à ce GIP) pour que l'agence, si elle devait perdurer, intervienne en complémentarité du Ministère, et non en concurrence avec lui.

****Les mandats de l'intersyndicale JS (SNAPS-UNSA, SEP UNSA, A&I-UNSA, SNEP-FSU, EPA-FSU, FEREC-CGT) sont :**

- 1 Que les missions éducatives JS et les équipes régionales JS se reconstituent dans les actuels rectorats, dans des services dédiés et identifiés, sous la direction d'un délégué régional JS ;
- 2 La réouverture immédiate du concours de Professeur de Sports ;
- 3 Que les CTS soient affectés au sein de ces équipes régionales dans les rectorats et établissements JS du pôle éducatif ;
- 4 Que les pôles formation certification JS, de même que les collègues en charge des problématiques d'emploi sportif ou socio-éducatif, soient maintenus dans les délégations régionales JS et non pas intégrés au sein de services mutualisés ;
- 5 Que des formateurs soient affectés dans les CREPS et mis en réseau avec leurs collègues des rectorats ;
- 6 Que la DGRH du MENJ assure la gestion de la totalité des personnels exerçant dans le périmètre JS ;
- 7 Que tous les services conservent un lien direct avec les ministres de tutelle.

LE PÔLE ÉDUCATIF SELON LE SNEP-FSU, SA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

Dans un contexte de réforme et de nouvelle gouvernance du sport, la Direction des Sports a engagé plusieurs chantiers, dans le cadre des circulaires relatives à la transformation des administrations centrales et de l'Organisation Territoriale de l'Etat (OTE). Elle a proposé à tous les syndicats JS d'y contribuer. Dans la continuité de ses actions, le SNEP-FSU a saisi cette opportunité pour construire des propositions relatives à l'organisation (missions, moyens, ...) du Ministère des sports au sein du pôle éducatif. Dans le cadre de ces propositions, le SNEP-FSU souhaite réaffirmer les missions et compétences incontournables du ministère et mettre au débat des propositions d'organisation future qui mettent en avant l'expertise des personnels au service de politiques publiques du sport. Voici une tentative de contribution au débat ...

Selon la ministre des sports, il faut placer le service public là où est le sport, c'est à dire partout. Dans cette perspective, le SNEP-FSU propose de créer une **administration de mission (de service public)**

axée sur 3 grands champs d'action publique : le sport dans la société, le sport et l'environnement, le sport dans l'économie.

Dans la projection d'un rapprochement avec l'Education Nationale, l'affichage d'une politique publique Jeunesse et Sports dans des **missions spécifiques à dimension éducative** doit permettre de maintenir des **directions opérationnelles** dans un fonctionnement interministériel qui prévoit de fusionner les services liés aux fonctions supports.

Concernant les missions spécifiques « SPORT », il nous semble nécessaire de prévoir :

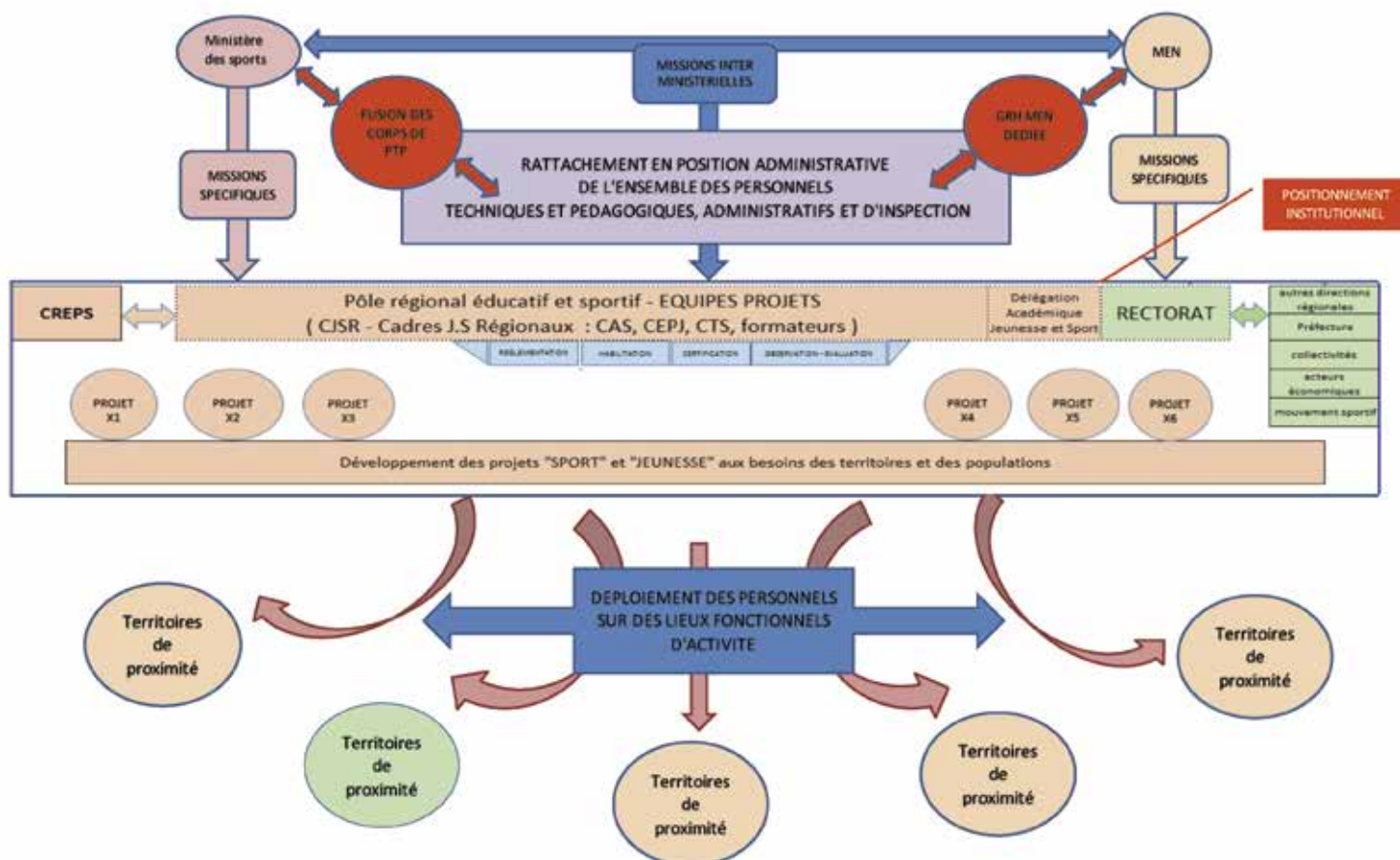
- une **DNO** identifiant les axes de développement d'une politique publique dans les territoires et dans des champs opérationnels bien définis selon les besoins diagnostiqués avec les acteurs locaux,
- un **renforcement des effectifs** (a minima un maintien),
- un **fonctionnement en mode « projets »** de la Direction des Sports ; à ce titre, la contribution du

SNEP-FSU (à retrouver sur notre site internet) est un projet inédit et innovant, qui permet à chaque agent de retrouver son positionnement et sa fonction,

- le maintien d'un **ministère de plein exercice** et d'un **CTM spécifique JS**,
- la création de **3 BOP** dédiés : crédits d'intervention SPORT, crédits d'intervention JEP(VA), rémunération des personnels exerçant dans le périmètre JS,
- une concertation sur l'organisation de la délégation académique.

Dans ce nouveau contexte, le SNEP-FSU revendique la création d'un pôle éducatif et sportif Jeunesse et Sports au sein du rectorat, auprès duquel les personnels techniques et pédagogiques JS, administratifs et d'encadrement seraient administrativement rattachés, territorialement chargés de missions sur des lieux fonctionnels délégués, gérés par les services RH de l'Education Nationale au même titre que le seront les personnels des établissements et de la centrale.

PROPOSITION DE MODÉLISATION DU PÔLE ÉDUCATIF AU NIVEAU RÉGIONAL :



Avec cette proposition, qui semble avoir retenu l'attention du Directeur des Sports et des autres syndicats JS, le ministère serait repositionné en une administration de projets, qui perdurera quel que soit le devenir de l'Agence Nationale du Sport. Dans son fonctionnement, les agents de la Centrale, des services territoriaux et des établissements travailleraient ensemble, dans des équipes projets composées de CAS, FOR, CTS, CEPJ, en lien avec les inspecteurs IJS et les personnels administratifs.

Dany BARBOZA

LA FILIÈRE DES FORMATIONS JEPS EN QUESTION...

Les missions emblématiques du ministère relatives au sport de haut-niveau et au développement des pratiques transférées à l'agence nationale du sport, il ne restait plus à notre tutelle que la mission de formation constituée par les diplômes JEPS... Eh bien, que nenni ! (expression un peu désuète héritée de l'époque médiévale qui veut dire « non... pas du tout »)

NOS DIPLÔMES SACRIFIÉS SUR LE BÛCHER DU LIBÉRALISME

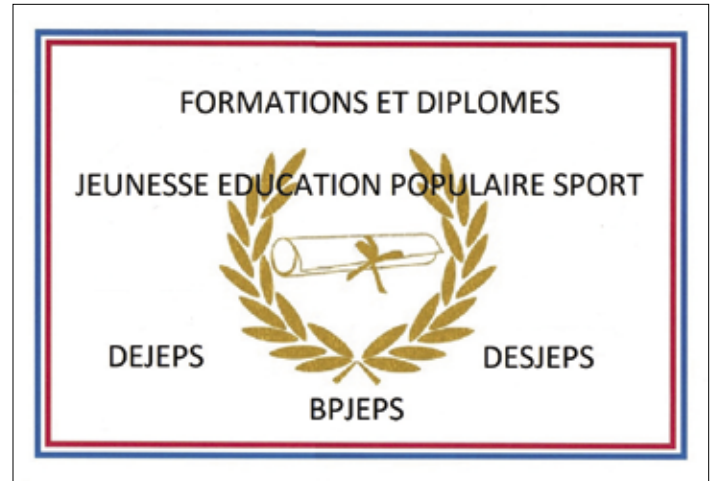
Trop de réglementations, trop de qualifications, émiettement et manque de lisibilité, pas d'adaptation de la formation aux réalités de l'emploi...

Voilà les constats avancés par notre Ministère pour ouvrir le chantier de la « proportionnalité réglementaire » en cohérence avec la réforme de la formation professionnelle et la directive européenne visant à réduire le nombre de professions réglementées.

Un bouleversement total de la formation aux métiers du sport est à venir ! Les travaux sont déjà lancés dans une opacité réelle. En attendant un exposé approfondi sur ce sujet, voici quelques éléments récupérés auprès de différents acteurs :

- des concertations resserrées de chaque filière ont eu lieu ; elles visent à identifier le bien-fondé d'une réglementation sous le seul prisme de la sécurité, discipline par discipline
- la question est posée de la possibilité de permettre aux diplômes fédéraux d'encadrer professionnellement
- une volonté est affichée de réduction de la durée et des coûts des formations, avec un resserrement sur les seules compétences liées à la sécurité
- la démarche avance sur fond de lobbying du sport commercial de masse, sous le prétexte habituel que nos éducateurs sont trop formés par rapport à leur activité réelle (!)
- l'environnement spécifique resterait réglementé.

Le SNEP-FSU défend des diplômes JS qui garantissent, outre la sécurité des pratiquants et des tiers ainsi qu'une expertise péda-



gogique, des compétences de gestion, de développement, d'innovation. C'est un gage d'insertion professionnelle viable, de qualité des prestations et d'accompagnement de l'évolution des pratiques.

Le SNEP-FSU ne peut accepter la précarisation des éducateurs sportifs et leur sous qualification. Le sport ne doit pas devenir uniquement un produit de consommation. Nos formations doivent garantir un niveau de prestation respectant l'intégrité du pratiquant et suscitant un engagement de sa part.

Sans formation, le Ministère ne sera plus ! C'est pourquoi le SNEP FSU a initié une rencontre avec le cabinet de la Ministre sur ce sujet. ■

Frédéric MINIER

PROPORTIONNALITÉ RÉGLEMENTAIRE : L'AUDIENCE DU SNEP-FSU AVEC LE CABINET DE LA MINISTRE DES SPORTS (15/02/19)

Ayant appris que, depuis plusieurs semaines, des groupes de travail étaient réunis en urgence et en catimini (plus de 80 réunions - 1 par discipline - avec un nombre très restreint d'invités), dans le cadre d'un chantier sur la « proportionnalité réglementaire » lancé par le Ministère des Sports, le SNEP-FSU est aussitôt intervenu pour défendre les formations et diplômes JS.

Le SNEP FSU a ainsi initié une intervention intersyndicale sur le sujet lors du Comité Technique Ministériel (CTM) JS du 18/01/19, puis demandé une audience auprès du cabinet de la ministre des sports qui nous a reçu (le 15/02/19) et enfin obtenu qu'une réunion avec l'ensemble des syndicats JS soit organisée (21/03/19).

Laurent Cellier, conseiller « stratégies et transformations » qui pilote ce dossier, s'est voulu rassurant.

Pour lui, il s'agit bien d'un chantier réglementaire et pas d'un chantier sur les formations, contrairement aux informations qui remontent de certains participants à ces réunions. L'objectif serait de faire intégrer dans le Code du sport certaines définitions (APS et sécurité) et de revoir l'annexe 2.1 sur les prérogatives pour passer d'une entrée par diplôme à une entrée par activité. Il serait aussi question de contrôler la moralité des bénévoles (en renforçant la place des fédérations par rapport à leurs responsabilités sur les bénévoles qui encadrent). La filière JEPS ne serait pas mise en cause.

Le SNEP-FSU a fait part de son analyse et de ses craintes. Le représentant du ministère a reconnu que la simultanéité des chantiers en cours (CAP 2022 et Organisation Territoriale de l'État, création de l'Agence du Sport, loi de 2018 pour choisir son avenir professionnel, questionnements sur le modèle économique des formations professionnelles des établissements JS, projet de transférer à l'organisme « France Compétences » la responsabilité d'inscrire ou pas les diplômes au RNCP, ...) est source d'inquiétudes pour les personnels.

Le SNEP-FSU, qui revendique le maintien d'un service public de formation (seul garant de la sécurité, de la qualité éducative et de l'égalité) va continuer de suivre ce dossier de près. ■

Jean KANAPA, Luc NIKONOFF,
Dany BARBOZA, Gwénaëlle NATTER